RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MARNE

DE LA COMMUNE DE PROUILLY

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au	En	
conseil	Exercice	Votants
municipal		
15	15	13

Date de la convocation 22 mars 2024

Date de la séance 28 mars 2024

N°2024_03_05

Compte de gestion 2023

Séance du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine MALAISÉ (Maire).

<u>Présents</u>: Catherine MALAISÉ, Claude LÉVÊQUE, Jocelyne LARUE, Chantal WAGNER, Benjamin WAQUELIN, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Benoît LEBON, Audrey POTAUFEUX, Jean-Noël GODIN <u>Absents ayant donné procuration</u>: Brigitte GODART par Chantal WAGNER, Frédéric LEFEVRE par Audrey POTAUFEUX, Jean-Michel BOSTYN par Benoît LEBON

Absents excusés: Justine MARCY-CHINCHILLA

Absents: Damien GOULARD

Secrétaire de séance: Chantal WAGNER

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame le Maire, Catherine MALAISÉ,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au
- 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 2 abstentions et 11 voix pour,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Maire, Catherine MALAISÉ

AGEDI Dépôt Sous Préfecture de REIMS

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/04/2024
051-215104159-20240328-2024 03 05-DE





AGEDI Dépôt Sous Préfecture de REIMS

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/04/2024 051-215104159-20240328-2024_03_05-DE